



Solidarité avec le Japon

Message aux membres de la Fédération protestante de France

18 mars 2011

La Fédération protestante de France exprime aux Japonais et particulièrement à ceux qui résident en France toute sa sympathie dans l'épreuve que traverse leur pays. Elle partage leurs peines et leurs inquiétudes pour leurs familles et leurs concitoyens.

En lien avec les Églises et organismes protestants japonais, elle souhaite être solidaire des populations sinistrées. Pour cela, elle s'associe aux Églises japonaises qui ont appelé à prier pour tous les techniciens, pompiers, soldats engagés sur le site de la centrale nucléaire de Fukushima. Parmi ceux qui se sont portés volontaires, certains sont des chrétiens issus des Églises environnantes.

Il semblerait que beaucoup d'églises aient été détruites dans la région côtière ravagée par le tsunami. Cependant, il est encore trop tôt pour se faire une idée exacte de l'étendue de la catastrophe et de la situation des populations concernées. Selon des protestants japonais résidant en France, en contact avec leurs Églises d'origine, plus d'informations seront disponibles dans quelques jours.

La Fédération protestante de France invite les protestants à manifester une solidarité concrète, notamment par la prière et le don.

NB : La population japonaise est à 90 % bouddhiste ou shintoïste, 1 % est chrétienne (dont plus de la moitié est protestante).

Faire un don

Les chèques ou virements doivent être libellés au nom de « Solidarité protestante », à envoyer à la Fondation du Protestantisme, 47 rue de Clichy – 75 311 Paris cedex 09.

Porter la mention « Fonds d'urgence – Japon » au verso des chèques.

IBAN : FR76 3078 80010010 2078 2350 030

Banque Neufilize OBC Paris 8° (Pour les virements bancaires).

CODE BIC : NSMBFRPPXXX

Les dons versés à la Fondation du protestantisme, fondation reconnue d'utilité publique, sont déductibles des impôts. Merci d'indiquer vos coordonnées pour l'envoi du reçu fiscal.

Fondation reconnue d'utilité publique, la Fondation du Protestantisme voit ses comptes vérifiés et certifiés chaque année par un commissaire aux comptes. L'utilisation des ressources ainsi collectées fait l'objet d'une certification spécifique par le commissaire aux comptes et d'une transmission aux pouvoirs publics.

[Consulter les informations relatives au Japon sur le site du Conseil œcuménique des Églises.](#)

Deux ONG protestantes interviennent déjà au Japon :

[ACT alliance](#)

ADRA – Japon, [informations sur le site d'ADRA-France.](#)

Contact : Muriel Menanteau

Fédération protestante de France

Service information communication documentation

muriel.menanteau@protestants.org

Tél. : 01 44 53 47 13 et 06 73 39 55 98

www.protestants.org